

“

MÊLONS-NOUS DE
CE QUI NOUS REGARDE !

”



BUDGET PARTICIPATIF

édition 2022-2023

Ensemble
et solidaires

MODE D'EMPLOI

La Ville de Bordeaux lance la deuxième édition de son budget participatif.

La thématique « **Ensemble et solidaires** », va permettre aux personnes de 7 à 120 ans en lien avec Bordeaux de proposer un projet d'intérêt général et d'investissement* visant à contribuer au développement des liens sociaux et de la solidarité.

Vous avez des idées pour votre ville ? À vous de jouer !



LES GRANDES ÉTAPES

#1 Élaboration et dépôt de projet

À VOS IDÉES !

• DU 5 MAI AU 10 JUILLET 2022

Afin de vous accompagner, des ateliers seront proposés durant toute la période et en particulier lors de la **Tournée de la démocratie permanente** qui aura lieu du **9 mai au 6 juillet** dans les huit quartiers.

Informations et conseils sur participation.bordeaux.fr

#2 Analyse et accompagnement des projets

LES PROJETS SE CONSTRUISENT !

• DE SEPTEMBRE À NOVEMBRE 2022

Les services municipaux étudient les projets et dialoguent avec les porteurs pour les affiner. Les projets doivent être conformes au règlement et réalisables d'un point de vue technique et financier. Un comité d'associations réalisera un premier tri des projets « **Ensemble et solidaires** » déposés.

#3 Choix des projets

DÉCOUVREZ ET VOTEZ !

• DE DÉCEMBRE 2022 À JANVIER 2023

Les habitants de Bordeaux, prennent connaissance et votent pour les projets ayant été sélectionnés.

Sur participation.bordeaux.fr ou en **mairie de quartier**, chaque habitant peut voter pour ses 5 projets favoris.

#4 Résultats

PLACE À L'ANNONCE DES PROJETS LAURÉATS !

• EN FÉVRIER 2023

Les projets retenus sont ceux qui arrivent en tête des votes des Bordelais, à hauteur des **2 millions d'euros** consacrés au budget participatif 2022-2023.

#5 Réalisation

PLACE À L'ACTION !

• À PARTIR DE MARS 2023

Les projets lauréats prennent vie : ils sont mis en œuvre par les services de la Ville, et lorsque cela s'y prête avec les habitants et habitantes, en lien avec les porteurs de projet, dans un délai de 2 ans.

* Investissement : travaux d'aménagement ou de construction, d'achat de gros matériel ou mobilier. Ne nécessitant pas de frais de fonctionnement importants : recrutement de salariés, versement de subventions, appel à des prestataires de services...

Toutes les infos sur le règlement et les différents rendez-vous, participation.bordeaux.fr